

## Avantages bancaires

Comme vous faites partie de la clientèle des Services bancaires privés de Gestion de Patrimoine Scotia, nous sommes heureux de vous offrir une vaste gamme d'avantages<sup>1</sup> exclusifs pour répondre à vos besoins bancaires courants, notamment :

- Accès au programme Évasion<sup>MC</sup>, notre service de conciergerie et de gestion des voyages de premier ordre<sup>2</sup>
- Taux de change privilégiés
  - Les taux varient en fonction de la devise et du montant demandés. Communiquez avec votre banquier privé ou banquière privée pour obtenir plus de renseignements.
- Taux d'intérêt privilégiés SBP sur certains CPG pour particuliers
  - Le client principal des Services bancaires privés, ainsi que tout particulier désigné à titre de client associé, a droit à des taux d'intérêt privilégiés sur certains CPG. Les taux privilégiés peuvent varier selon les clients. Des conditions additionnelles peuvent s'appliquer. Communiquez avec votre banquier privé ou banquière privée pour obtenir plus de renseignements.
- Tarification préférentielle sur les cartes de crédit de la Banque Scotia suivantes (les « cartes admissibles ») :
  - Annulation des frais annuels<sup>3</sup> des cartes Visa\* Or Scotia Passeport<sup>MD4</sup>, Visa Infinite\* Momentum Scotia<sup>MD</sup>, Visa Infinite\* Passeport Banque Scotia<sup>MC</sup>, Visa\* Banque Scotia<sup>MD</sup> en dollars US et American Express<sup>MD†</sup> Or de la Banque Scotia<sup>MD</sup>.
  - Réduction des frais annuels de la carte Visa Infinite Privilège\* Passeport Banque Scotia<sup>MC</sup> et de la carte American Express<sup>MD†</sup> Platine de la Banque Scotia<sup>MD</sup>
    - Le client principal des Services bancaires privés aura droit à une réduction de frais annuelle de 150 \$ sur un compte Visa Infinite Privilège\* Passeport Banque Scotia<sup>MC</sup> et à une réduction de frais annuelle de 100 \$ sur toute carte supplémentaire ajoutée au compte.<sup>3</sup>
    - Le client principal des Services bancaires privés aura droit à une réduction de frais annuelle de 100 \$ sur un compte American Express<sup>MD†</sup> Platine de la Banque Scotia<sup>MD†</sup> et à une réduction de frais annuelle de 50 \$ sur toute carte supplémentaire ajoutée au compte.<sup>3</sup>

- Cinq opérations gratuites avec Scotia iTRADE (10 opérations gratuites la première année lorsque vous devenez client de Scotia iTRADE)<sup>5</sup> et adhésion gratuite au niveau Platine de l'iClub<sup>6</sup>
- Réduction sur les frais annuels de location de compartiment de coffre-fort<sup>7</sup>
  - Le client principal des Services bancaires privés profitera d'une réduction annuelle de 60 \$ (la valeur d'un petit compartiment de coffre-fort) sur les frais de location. Limite d'une réduction par année par forfait des Services bancaires privés.
- Annulation des frais d'évaluation résidentielle<sup>8</sup>
- Exemption des frais de sûreté, y compris les frais de recherche et de publication aux termes de la législation sur les sûretés mobilières, les frais des Systèmes d'enregistrement des garanties canadiennes et les droits exigés par l'État
- Relevé d'intérêt en fin d'exercice (sur demande)

1. Offert au client des Services bancaires privés qui signe un contrat relatif au forfait des Services bancaires privés et qui s'engage à payer les frais y afférents (le « client principal des Services bancaires privés »), ainsi qu'à toute personne admissible désignée comme étant associée au client principal des Services bancaires privés (le « client associé »). Les avantages, les frais et les taux des Services bancaires privés peuvent être modifiés. Des conditions supplémentaires peuvent s'appliquer. Allez au [www.scotiagestiondepatrioine.com/avantagesbpb](http://www.scotiagestiondepatrioine.com/avantagesbpb) pour connaître les avantages actuellement offerts avec un forfait des Services bancaires privés.

2. La prestation des services Évasion<sup>MC</sup> auprès des clients de La Banque de Nouvelle-Écosse (« Banque Scotia ») est assurée par Ten Lifestyle Group plc, exerçant ses activités sous le nom de Ten Group (« Ten Group »). Tous les services de voyage et de divertissement fournis dans le cadre des services Évasion seront fournis par Ten Group, un tiers indépendant, et non par la Banque Scotia ou ses sociétés affiliées. La Banque Scotia et ses sociétés affiliées ne font aucune déclaration et ne donnent aucune garantie quant aux services offerts par Ten Group, et elles n'acceptent aucune responsabilité à l'égard de toute perte découlant de l'utilisation des services fournis par Ten Group. Les appels aux services Évasion sont facturés au tarif local. Les frais applicables aux produits ou services fournis vous seront communiqués au moment de la réservation. Les appels peuvent être enregistrés. Vos coordonnées sont conservées avec votre autorisation afin que nous puissions vous informer d'événements ou de privilèges spéciaux. Elles ne sont jamais communiquées à des tiers. Les services Évasion sont offerts aux clients de la Banque Scotia à titre de commodité.

3. Le client principal des Services bancaires privés et tout client associé obtiennent une annulation/une réduction des frais annuels sur toute carte admissible chaque année tant qu'ils demeurent clients des Services bancaires privés. L'annulation/la réduction des frais s'applique aux premiers frais annuels facturés sur une carte admissible en tant que client des Services bancaires privés, même si le compte de la carte admissible a été ouvert avant que son titulaire devienne client des Services bancaires privés. L'annulation/la réduction des frais annuels n'est pas accordée si le compte de carte admissible n'est pas ouvert ou n'est pas en règle. Tous les autres frais applicables à la carte admissible continuent de s'appliquer. Consultez l'entente relative au compte pertinent pour connaître les frais annuels et taux actuels, ainsi que les autres caractéristiques des cartes admissibles. Les cartes admissibles et les offres pourraient changer.

4. La carte Visa Or Scotia Passeport n'est plus offerte depuis le 29 septembre 2022; les nouveaux clients ne pourront plus se la procurer.

5. Le client principal des Services bancaires privés, ainsi que tout particulier lui étant associé, qui deviennent clients de Scotia iTRADE ont droit au remboursement des commissions de leurs 10 premières opérations en ligne donnant lieu à une commission sur des actions, des options, des obligations ou des FNB (les « titres admissibles ») et effectuées dans tous leurs comptes Scotia iTRADE confondus au cours de l'année civile qui suit l'ouverture de leur compte. À compter de la deuxième année civile et pour les années subséquentes, les clients sont admissibles au remboursement des commissions de leurs 5 premières opérations en ligne donnant lieu à une commission sur les titres admissibles effectués dans tous leurs comptes Scotia iTRADE. Les clients qui sont déjà clients de Scotia iTRADE ont droit au remboursement des commissions sur 5 opérations en ligne donnant lieu à une commission sur des titres admissibles effectués dans tous leurs comptes Scotia iTRADE au cours de la première année, puis chaque année par la suite. Les comptes des Services bancaires privés et de Scotia iTRADE doivent être en règle le dernier jour de chaque mois. Les crédits seront déposés en dollars canadiens (convertis en dollars canadiens pour les opérations libellées en dollars américains, au taux de change en vigueur) dans le compte à partir duquel les opérations ont été effectuées, dans les 10 premiers jours ouvrables du mois suivant la date de l'opération. Le remboursement lié aux options s'appliquera aux commissions de base seulement. Pour être admissible, le titulaire principal ou le client associé doit être titulaire principal ou cotitulaire du compte Scotia iTRADE. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la page <https://www.scotiaittrade.com/fr/accueil/tarifification/comment-economiser.html>.

6. L'adhésion au niveau Platine de l'iClub de Scotia iTRADE comprend (i) une ligne téléphonique et une boîte de courriels prioritaires; (ii) l'annulation des frais administratifs annuels sur les comptes enregistrés, quel que soit le solde du compte; et (iii) l'accès gratuit à notre plateforme de négociation active (Investi Pro). L'adhésion sera appliquée au compte dans les 10 premiers jours ouvrables du mois suivant celui où le nouveau compte Scotia iTRADE a été ouvert, pour les nouveaux clients de Scotia iTRADE; (ii) dans les 10 premiers jours ouvrables du mois suivant l'ouverture du premier compte des Services bancaires privés, pour les clients qui obtiennent un nouveau forfait des Services bancaires privés; ou (iii) dans les 10 premiers jours ouvrables suivant le lancement de l'offre au mois d'octobre 2023, pour les clients qui sont déjà titulaires d'un compte Scotia iTRADE et des Services bancaires privés. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez la page <https://www.scotiaittrade.com/fr/accueil/offres-et-programmes-speciaux/iclub-de-scotia-ittrade/membre-platineplus.html>.

7. Selon la disponibilité. Les frais peuvent être modifiés.

8. La réduction est conditionnelle au financement de la transaction immobilière garantie. Si la transaction immobilière garantie n'est pas financée, le montant total des frais sera facturé.

<sup>MC</sup> Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisée sous licence.

Gestion de patrimoine Scotia<sup>MD</sup> réunit les divers services financiers offerts par La Banque de Nouvelle-Écosse (Banque Scotia<sup>MD</sup>); La Société de fiducie Banque de Nouvelle-Écosse (Trust Scotia<sup>MD</sup>); le Service de gestion privée de portefeuilles (par l'entremise de Gestion d'actifs 1832 S.E.C.); 1832 Asset Management U.S. Inc.; Services d'assurance Gestion de patrimoine Scotia<sup>MD</sup>, et ScotiaMcLeod<sup>MD</sup>, une division de Scotia Capitaux Inc. Les services bancaires privés sont fournis par La Banque de Nouvelle-Écosse. Scotia Capitaux Inc. est membre du Fonds canadien de protection des investisseurs et est réglementée par l'Organisme canadien de réglementation des investissements.

<sup>MD</sup> American Express est une marque déposée d'American Express. Ce programme de carte de crédit est mis en place et administré par La Banque de Nouvelle-Écosse en vertu d'une licence accordée par American Express.

\* Visa Int. / utilisée sous licence.

<sup>MC</sup> Marque de commerce de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisée sous licence.

Scotia iTRADE<sup>MD</sup> (comptes d'exécution seulement) est une division de Scotia Capitaux Inc. (« SCI »). SCI est réglementée par l'Organisme canadien de réglementation des investissements et est membre du Fonds canadien de protection des investisseurs. Scotia iTRADE ne donne pas de conseils ni de recommandations de placement. Les investisseurs sont responsables de leurs propres décisions.

1206645-D (03/25)